AIDE EN MATERIEL SPORTIF

§ 1: EXPOSE DES MOTIFS:

Les promoteurs des programmes sportifs modernes partent du principe que "Quels que soient les objectifs poursuivis et les champs d'application considérés, l'amélioration de la qualité de la vie sportive de la population doit se concevoir en grande partie dans la promotion des équipements sportifs et du matériel technique et didactique devant servir de support logistique à toute politique nationale de promotion du sport".

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports s'efforce régulièrement de marcher avec ce principe directeur.

Il rencontre toutefois des difficultés pour pouvoir équiper efficacement toutes les formations sportives existant dans notre pays. Ces difficultés sont dues en grande partie au fait que le crédit alloué à la promotion de ce secteur est insuffisant, ce qui oblige le Département chargé des Sports à limiter ses interventions à des sélections nationales de Foot-ball, de Basket-ball et de Volley-ball, ainsi qu'à des clubs solidement constitués, inscrits régulièrement dans les championnats nationaux.

Face à ce genre de situation ainsi qu'à une recrudescence de demandes du matériel sportif en provenance de différents milieux sportifs de notre pays (Rural, Scolaire, Urbain, Militaire etc...), la recherche d'une solution constitue un impératif et s'inscrit dans les préoccupations de notre Département.

§ 2: Nature des besoins:

- Il s'agit d'un petit matériel sportif d'habillement indispersable à la continuité de l'éducation sportive au niveau de certaines Formations Sportives de Football, de Basket-ball, de Volley-ball et d'Athlétisme et sans lequel ces dernières seraient condamnées à disparaître ou de fonctionner d'une manière très sporadique.

Cinq articles sont inscrit dans les priorités en matière d'habillement à savoir : – Les Maillots, les Culottes, les Bas, les Godillots et les Pantouffles.

- Nombre de Formation5 Sportives bénéficiaires: 140 Equipes de Football
 - 60 Equipos d'Athlétisme
- 120 Equipes de Basketball et de Volleyball. Ces formations sont localisables en grande partie dans le milieu rural et certaines d'entre elles sont des sélections représentatives communales ou préfectorales.

§ 3: Evaluation quantitative:

Le tableau ci-après illuste clairement la quantité du matériel sportif dont nous avons besoin par discipline sportive.

DISCIPLINE				JOUEURS PA DISCIPLINE						
	!		1		!MAILLO	T! CULO TT	E! BAS	! GO DI LL	OT!PANTOUFFLE	
	!		!		1					
FOOTBALL	1	140	!	15	!2.100	12.100	12.100	12.100	! -	
ATHLETI SME	!	60	!	10	! 600	: 600	! 600	! -	! 600	
VOLLEY OU	!	120	!	12	!1.440	11.440	11.440	! -	! 1.440	
BASKETBALL	1		1		1	J	1	1		
				TOTAL	! 4 . 1 40	!4.140	! 4.140	12.100	! 2.040	
	,				!pces	!pces	!pres	!pres	!pres	

§ 4: Précoopérative pour articles de sport:

- Il y a lieu de signaler que les difficultés rencontrées per le Département sont dues aussi au fait que certains clubs sportifs qui disposent de moyens financiers pour se procurer ledit matériel souffrent du manque sur le marché local de magasins spécialisés capables d'assurer un approvisionnement de ce genre d'article à n'importe quelle saison sportive.

Un projet de création d'une pré-coopérative de jeunes orientée dans l'importation et la commercialisation de ce genre d'article est posé comme problème nécessitant une étude par un expert dont nous ne disposons pas.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports compte sur le concours d'un organisme extérieur pour faire aboutir ce projet spécialement en ce qui concerne le bailleur de Fond et les Fournisseurs.

ASSISTANCE TECHNIQUE SFORTIVE

1º Entraîneurs de Football:

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports ne cesse de solliciter un Entraîneur de Football qui a acquis une expérience pour aider les cadres autochtones à mettre sur pied une sélection nationale représentative apte pour les grands meetings sportifs, régions, continentaux ou internationaux.

L'Entraîneur Rwandais qui pour le moment s'occupe de cette sélection a acquis un très court stage en République Fédérale d'Allemagne. Son rendement est appréciable mais il est souhaitable qu'il puisse bénéficier d'un concours technique d'un conseiller qui a acquis une longue expérience dans ce domaine pour au moins une période de deux ans renouvelables.

2º Entraîneurs de Volleyball et de Basketball:

Nos sélections nationales sont pour le moment sans encadrement.

Un concours de l'assistance technique extérieure spécialisée est indispensable pour accroître le niveau technique de ces deux sélections.

Le Département chargé des sports compte sur le concours d'un pays ou organisme extérieur pour ce qui est de l'envoi au Rwanda de ces deux Experts.

Les modalités pratiques relatives à la prise en charge de cette assistance feraient l'objet des discussions entre les parties concernées en l'occurance le Ministère demandeur et le Pays ou Organisme qui envoie.